



communiqué de presse
31 juillet 2012

Un nouveau référentiel régional pour l'équilibre de la fertilisation azotée en Île-de-France

Pour préparer le nouveau programme d'action national défini par l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011, qui rend obligatoire le calcul de la dose prévisionnelle d'azote par culture, en Ile-de-France comme dans chaque région, un groupe régional d'expertise nitrates (GREN) a été créé. Composé de membres nommés, à titre personnel, parmi les services et établissements de l'Etat, (les chambres d'agricultures, les instituts techniques agricoles, les coopératives agricoles, le négoce et les établissements de recherche et d'enseignement), il a été chargé de proposer au préfet les références techniques nécessaires à la prise d'un arrêté concernant le référentiel régional de la fertilisation azotée.

A l'issue de ses travaux réalisés de mars à juillet 2012, le GREN a remis au préfet de la région d'Île-de-France, une expertise qui propose le paramétrage de la méthode du bilan sur la base de coefficients et de références techniques régionales (sol, minéralisation, cultures, etc.)

Cette expertise est rendue publique sous la forme d'un rapport consultable,
du 31 juillet au 1^{er} septembre 2012,

sur les sites suivants :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

Contact presse
Préfecture de la région d'Ile-de-France et de Paris 01 82 52 40 25
DRIAF 01 41 24 17 14